

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20251201DEC133

Objet: Avenant n° 1 au marché n° 2024-741 relatif à la création d'un Poste de Police et DSIT - lot n° 13 "CVC - Plomberie"

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le marché n° 2024-741 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – lot n° 13 "CVC – Plomberie" conclu avec la société RABY SAS,

**CONSIDERANT** qu'en cours d'exécution des prestations supplémentaires ont été nécessaires,

## **DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024-741 :

- Titulaire : RABY SAS – 69270 FONTAINES SUR SAONE
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police de DSIT
- Lot n° 13 : CVC - Plomberie
- Objet : Ajout de prestations supplémentaires
- Montant : + 5 354,78 euros H.T.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4 :** un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 03/12/2025

**webdelib**

ID : 069-216900290-20251202-20251201DEC133-AU



**Création d'un poste de Police et DSIT  
Lot n° 13 – CVC Plomberie  
N° 2024-741**

**Avenant n°1**

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **RABY SAS** – 9 Rue de la Libération – 69270 Fontaines sur Saône, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 519 220 123 représentée par son Président Monsieur MARION Alexandre, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

#### **Préambule**

Par acte d'engagement notifié en date du 18/01/2024, la Ville de BRON a confié à la société RABY SAS le marché public n° 2024-741 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – Lot n°13 - CVC Plomberie pour un montant de 215 000 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et d'autres ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

#### **ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS**

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Ajout d'une climatisation dans le local serveur : + 5 172,85 € H.T
- Ajout des siphons dans les douches et locaux chiens : + 1 798,32 € H.T

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Suppression d'un bloc clim : - 1 410,26 € H.T
- Suppression du ventilateur dans le local serveur : -206,13 € H.T

#### **ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT**

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus et moins-value est de **+ 5 354,78 € HT**.

#### **ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE**

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant
Montants en € H.T.	215 000,00 €	+5 354,78 €	<b>220 354,78 €</b>
% d'augmentation		+ 2,49 %	+ 2,49 %

**ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES**

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Fontaines, s/Signature ... 14...11..2025

RABY SAS

RABY SAS  
Capital 639 251 €  
9, rue de la Libération  
69270 FONTAINES sur SAÔNE  
Tél. 04 72 42 97 10 - Fax 04 72 42 97 19  
RCS LYON 362 01 123-

Le Maire,  
Jérémie BREAUD